

REGLEMENT INTERIEUR

7^{eme} Tournoi du CHABAC R5/R6, D7/D8, D9/P des 20 et 21 octobre 2018

N° d'autorisation (en cours)

ARTICLE 1

Juge Arbitre: **CAVALLI julien**

ARTICLE 2

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et du règlement intérieur. Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses seniors ou surclassés comme tels, licenciés à la FFBaD, au jour de leur inscription, et en règle avec celle-ci (contrôle des licences à l'accueil des joueurs).

ARTICLE 3

Les catégories R5/R6, D7/D8, D9/P sont représentées en Simple Homme, Simple Dame, Double Homme, Double Dame et Double Mixte, **deux tableaux maximum par joueur, panachage de séries autorisé.**

Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper (ou de supprimer) certaines catégories si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le montant des primes annoncées pour les tableaux concernés, si le nombre de joueurs est inférieur à 12.

La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses seniors ainsi qu'aux joueurs et joueuses des catégories minimes, cadets, juniors et vétérans.

ARTICLE 4: FORMULE DE LA COMPETITION

1- L'ensemble des tableaux de la compétition se déroulera en poules de 3 ou de 4 avec élimination directe ensuite (un ou deux sortants par poule).

Pour pouvoir organiser la compétition en poule, le nombre d'inscriptions accepté sera limité à 150 joueurs.

2 - Le montant des droits d'engagement est de 13 euros pour 1 tableau et de 19 euros pour 2 tableaux.

3 Les inscriptions s'effectueront par mail à l'adresse suivante : badchabac@gmail.com ou courrier « chabac 41 rue charlotte begard 02300 sinceny »

Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Pour les joueurs surclassés, il est impératif de le préciser sur le formulaire d'inscription.

Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

4 - La date limite d'inscription est **le mercredi 10 octobre 2018** et le tirage au sort sera effectué **le samedi 13 octobre 2018**.

5 - En cas de forfait après le tirage au sort, le remboursement de l'inscription ne sera effectué qu'avec présentation d'un justificatif médical. Tout forfait après tirage au sort devra faire l'objet de l'envoi d'un justificatif auprès des organisateurs pour une transmission au Juge Arbitre puis à la FFBaD.

ARTICLE 5: HORAIRES

1 - Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

2 - Les joueurs doivent se tenir prêts 40 minutes avant l'horaire annoncé.

3 - Les horaires figurant sur l'échéancier ne sont qu'indicatifs et peuvent être modifiés à tout moment par les responsables du tournoi et le Juge-Arbitre. En conséquence, un joueur ne peut quitter la salle sans en avertir le responsable de la table de marque et le Juge-Arbitre. Un joueur ayant quitté la salle dans ces conditions et qui ne serait pas présent lors de l'appel de son match peut être disqualifié.

4 -Un retard de plus de 5 minutes entraînera la disqualification du joueur.

5 - Le temps de repos réglementaire entre deux matches est défini à 20 minutes.

ARTICLE 6: ECHAUFFEMENT

Le temps dit « d'échauffement » est de 3 minutes ; il commence à l'appel du match et doit débiter par le test des volants.

ARTICLE 8: ARBITRAGE

Auto arbitrage jusqu'en finale, selon disponibilité d'officiels terrains, les finales seront arbitrées, ou en auto arbitrage dans le cas contraire.

ARTICLE 9: VOLANTS

Les volants sont à la charge des joueurs sauf lors des finales.

Le volant officiel est le **WILSON pro 80** pour tous les joueurs (en vente dans la salle) ; à ce titre, il sera prioritaire en cas de désaccord entre 2 joueurs sur le choix du volant pour leur match.

ARTICLE 10: STRUCTURES

Les volants touchant les structures fixes et les parties amovibles du gymnase (projecteurs, filins,...) seront considérés faute au service et en jeu.

ARTICLE 11 : TENUE VESTIMENTAIRE

Le règlement fédéral doit être strictement appliqué pendant toute la durée de la compétition et sera affiché dans les gymnases.

ARTICLE 12 : PREMIERS SOINS.

En cas de blessures ou accidents, le ou les joueurs seront pris en charge par les services de premiers secours (pompiers ou samu) sur appel des organisateurs.